

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 18 mars à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, FRELASTRE Jean-Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de Mr GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, M. GILLY Lucien ayant donné procuration à M. COLLOMB Stéphane et M. BEHETS Jan, remplacé par M. HEMAR Dominique.

Délibération n°2015/29

OBJET : PARTENARIAT COMMUNAUTE / ASSOCIATION AUSSI- CONVENTION 2014.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'au titre de l'année 2015, l'Association AUSSI sollicite, une aide de **18 580.00 €** sous la forme d'un partenariat économique par lequel la Communauté souscrirait auprès de l'Association **960 Heures** de prestations (soit 55 H par Commune + 190 H au titre du reliquat 2014) pour le compte des 14 Communes regroupées en son sein (taux horaire de 18.00 € toutes charges comprises indexé sur le SMIC + 1 300 € de frais divers).

CONSIDERANT que ce partenariat constitue une aide pour l'Association et lui permettra également de fournir plus de travail à des personnes en difficultés.

CONSIDERANT l'intérêt de cette action,

Vu le projet de convention qui lui est présenté.

Sur proposition de Monsieur Yvan BOUGUYON, Vice-Président, délégué aux Finances,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la proposition du Vice Président délégué aux Finances et décide de modifier en ce sens le partenariat que lui propose pour l'année 2015 l'Association AUSSI.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir à cet effet avec ladite Association
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au paiement des 960 Heures de prestations fournies par l'Association aux 14 Communes soit **17 280.00 €** et au paiement des frais divers soit **1 300 €** au Budget 2015 de la Communauté, Art 61521.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.